



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision: 17-mars-2023 Numéro de révision: 3

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit COROTECH ALKYD URETHANE ENAMEL GLOSS DEEP BASE V200-87FR

Code produit Alternate A20087

Classe de produit PEINTURE DILUÉE AU SOLVANT

**Couleur** Tous

**Utilisation recommandée** Peinture industrielle

**Restrictions d'utilisation** Aucun renseignement disponible

Fabriqué pour

Benjamin Moore & Cie Limitée

8775, rue Keele Concord ON L4K 2N1 Tél.: 1-800-361-5898

www.benjaminmoore.ca/corotech-fr

**Fabricant** 

Benjamin Moore & Cie 101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645

Tél.: 1-866-708-9180

www.benjaminmoore.com/Corotech

Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC: +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300

+1 703-527-3887 (en dehors des États-Unis et du Canada) CANUTEC: 613-996-6666 (urgence de transport seulement)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Sensibilisation de la peau	Catégorie 1A
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Danger par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3
Physical hazard not otherwise classified	Catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage

## Danger

## Mentions de danger

Peut provoquer une allergie cutanée

Peut induire des anomalies génétiques

Peut provoquer le cancer

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Liquide et vapeurs inflammables

Risque de combustion spontanée



Aspect liquide

**Odeur** solvant

Date de révision: 17-mars-2023

#### Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail

Porter des gants de protection

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation.

Défense de fumer

Garder le contenant fermé

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques

Immédiatement après utilisation, les chiffons, laines d'acier ou rebuts utilisés avec ce produit dans un contenant métallique hermétique rempli d'eau ou sécher à plat.

# Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

#### Peau

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher

## Ingestion

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

NE PAS faire vomir

Incendie

Date de révision: 17-mars-2023

En cas d'incendie: Utiliser du CO2, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

# Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

### Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Les matériaux, utilisés avec ce produit, tels les chiffons, peuvent s'enflammer spontanément. Après utilisation, mettre les chiffons dans l'eau ou les sécher à plat, puis les jeter.

### Autres renseignements

Aucun renseignement disponible

## 3. COMPOSITION: RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Distillates, petroleum, hydrotreated light	64742-47-8	10 - 30%	-	-
Solvent naphtha, petroleum, medium aliphatic	64742-88-7	10 - 30%	-	-
Titanium dioxide	13463-67-7	5 - 10%	-	-
Limestone	1317-65-3	3 - 7%	-	-
Kaolin	1332-58-7	3 - 7%	-	-
Stoddard solvent	8052-41-3	1 - 5%	-	-
Xylene	1330-20-7	1 - 5%	-	-
Nonane	111-84-2	1 - 5%	-	-
Solvent naphtha, petroleum, light aromatic	64742-95-6	1 - 5%	-	-
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	0.5 - 1%	-	-
Hexanoic acid, 2-ethyl-, zirconium salt	22464-99-9	0.25 - 0.5%	-	-
Trimethylbenzene	25551-13-7	0.1 - 0.25%	-	-
Methyl ethyl ketoxime	96-29-7	0.1 - 0.25%	-	-
Ethyl benzene	100-41-4	0.1 - 0.25%	-	-
Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	136-52-7	0.1 - 0.25%	-	-

Confidential Business Information note \*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial

# 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au

médecin en consultation.

Contact avec les yeux Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Après un

rinçage initial, retirer les lentilles cornéennes s'il y a lieu, puis poursuivre le rinçage pendant au moins 15 minutes, en gardant les yeux ouverts. Consulter un médecin si les

Date de révision: 17-mars-2023

symptômes persistent.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout

en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Détruire les articles contaminés tels que: chaussures.

**Inhalation** Sortir à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un

médecin.

En l'absence de respiration, placer sous respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.

**Ingestion** Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en

boire abondamment par la suite. À moins d'une

recommandation médicale, ne pas induire le vomissement. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne

inconsciente. Consulter un médecin.

Protection pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Symptômes et Effets les Plus Importants Peut causer une réaction cutanée allergique.

Avis aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Agents extincteurs appropriés** Mousse, poudre pour feux, eau. Utiliser des moyens

d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement voisin.

Équipement de protection et précautions pour les

pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection

complète.

Risques Spécifiques à la Substance Chimique Matériel combustible. Exposé au feu ou à une chaleur

extrême, un contenant fermé peut éclater. Tenir loin de la chaleur et des sources d'allumage. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de vapeurs et de

gaz irritants.

Sensibilité au choc Non

Sensibilité à la décharge électrostatique Oui

Données sur l'inflammabilité

Point d'éclair (°F) 104

Point d'éclair (°C) 40 Méthode PMCC

Limites d'inflammation dans l'air

Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible Limite supérieure d'inflammabilité: Aucune donnée disponible

**NFPA** 

Risques pour la santé 2 Inflammabilité 2 Stabilité 0

Spécial : Sans objet

## Légende NFPA

0=Non dangereux

1=Faible

2=Modéré

3=Élevé

4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

# 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles Porter un équipement de protection individuelle. Éloigner

de toute source d'allumage.

**Autres informations** Empêcher toute fuite ou rejet additionnel s'il est possible

de le faire en toute sécurité. Empêcher la contamination des eaux souterraines et la pénétration du produit dans les drains. Ne pas rejeter dans le système d'égout sanitaire ni dans les eaux de surface. Alerter les autorités locales en

Date de révision: 17-mars-2023

cas de rejet substantiel ne pouvant être confiné.

Précautions relatives à l'environnement Consulter la section 12 pour des données écologiques

supplémentaires.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Étancher à l'aide de matières absorbantes

inertes. Ramasser et déposer dans des contenants bien étiquetés. Nettoyer à fond les surfaces contaminées.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention Utiliser uniquement dans un local doté d'un système

approprié de ventilation par aspiration. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards vaporisés. Prendre les mesures préventives appropriées contre les décharges statiques. Pour prévenir l'allumage des vapeurs par une

décharge d'électricité statique, toutes les pièces d'équipement métalliques doivent être mises à la terre. Tenir loin des flammes, des surfaces de chaleur et des sources d'allumage.

Date de révision: 17-mars-2023

**Entreposage** 

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hors de la portée des enfants.

.

**DANGER** - Les chiffons, tampons de laine d'acier ou rebuts imbibés de ce produit peuvent s'enflammer spontanément s'ils ne sont pas éliminés correctement. Après usage, il faut donc les placer immédiatement dans un contenant métallique rempli d'eau et scellé.

Matières incompatibles

Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.

# 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	Colombie-Britanni	Ontario	Québec
-			que		
Titanium dioxide	TWA: 0.2 mg/m³ nanoscale respirable particulate matter TWA: 2.5 mg/m³ finescale respirable particulate matter	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA 3 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWAEV
Limestone	-	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA 3 mg/m³ - TWA 20 mg/m³ - STEL	-	10 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV
Kaolin	TWA: 2 mg/m³ particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter	2 mg/m³ - TWA	2 mg/m³ - TWA	2 mg/m³ - TWA	5 mg/m³ - TWAEV
Stoddard solvent	TWA: 100 ppm	100 ppm - TWA 572 mg/m³ - TWA	290 mg/m³ - TWA 580 mg/m³ - STEL	525 mg/m³ - TWA	100 ppm - TWAEV 525 mg/m³ - TWAEV
Xylene	TWA: 20 ppm	100 ppm - TWA 434 mg/m³ - TWA 150 ppm - STEL 651 mg/m³ - STEL	100 ppm - TWA 150 ppm - STEL	100 ppm - TWA 150 ppm - STEL	100 ppm - TWAEV 434 mg/m³ - TWAEV 150 ppm - STEV 651 mg/m³ - STEV
Nonane	TWA: 200 ppm	200 ppm - TWA 1050 mg/m³ - TWA	200 ppm - TWA	200 ppm - TWA	200 ppm - TWAEV 1050 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV
1,2,4-Trimethylbenzene	TWA: 10 ppm	-	-	-	-
Hexanoic acid, 2-ethyl-, zirconium salt	STEL: 10 mg/m³ Zr As Zirconium compounds [RR-00624-6] STEL: 10 mg/m³ Zr	5 mg/m³ - TWA 10 mg/m³ - STEL	5 mg/m³ - TWA 10 mg/m³ - STEL	5 mg/m³ - TWA 10 mg/m³ - STEL	5 mg/m³ - TWAEV 10 mg/m³ - STEV

	TWA: 5 mg/m³ Zr As Zirconium compounds [RR-00624-6] TWA: 5 mg/m³ Zr				
Trimethylbenzene	TWA: 10 ppm	25 ppm - TWA 123 mg/m³ - TWA	25 ppm - TWA	25 ppm - TWA	25 ppm - TWAEV 123 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV
Ethyl benzene	Ototoxicant - potential to cause hearing disorders TWA: 20 ppm	100 ppm - TWA 434 mg/m³ - TWA 125 ppm - STEL 543 mg/m³ - STEL	20 ppm - TWA	20 ppm - TWA	100 ppm - TWAEV 434 mg/m³ - TWAEV 125 ppm - STEV 543 mg/m³ - STEV

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Date de révision: 17-mars-2023

<u>Équipement de protection individuelle</u> Protection des yeux/du visage

Protection de la peau Protection respiratoire lunettes de sécurité à protection intégrale S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de sécurité avec protections latérales

Vêtements à manches longues et gants de protection. Dans une application dépassant les limites d'exposition admissibles, porter un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH sélectionné par un technicien qualifié en fonction des conditions de travail particulières. Pour vaporiser le produit ou l'appliquer en lieu confiné, porter un appareil respiratoire recommandé pour la pulvérisation de peinture ou pour la protection contre les vapeurs organiques conforme aux normes NIOSH.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtement contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

# 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect liquide Odeur solvant

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

**Densité (lbs./gal)**8.8 - 9.2 **Densité**1.06 - 1.10

pH Aucun renseignement disponible
Viscosité (cps) Aucun renseignement disponible
Solubilité(s) Aucun renseignement disponible

Solubilité dans l'eau

Taux d'évaporation

Pression de vapeur à 20 °C (kPa)

Densité de vapeur relative

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

% solides en masse 65 - 75
% solides en volume 50 - 60

% volatiles en masse 25 - 35 % volatiles en volume 40 - 50 Teneur limite réglementaire en COV (g/l) < 340 Point d'ébullition (°F) 279 Point d'ébullition (°C) 137

Point de congélation (°F)

Point de congélation (°C)

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Point d'éclair (°F) 104
Point d'éclair (°C) 40
Méthode PMCC

Inflammabilité (solide, gaz)Non applicableLimite supérieure d'inflammabilité:Non applicableLimite inférieure d'inflammabilitéNon applicable

Temp d'autoignition (°F)
Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Sans objet

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales. Une polymérisation

dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Tenir loin des flammes, des surfaces chaudes, de

l'électricité statique et des sources d'allumage.

Date de révision: 17-mars-2023

Matières incompatibles Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi

qu'avec les agents oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique peut mener à l'émission de

gaz et de vapeurs irritants.

Risques de réactions dangereuses Aucun dans des conditions d'emploi normales.

### 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit Une exposition répétée et prolongée aux solvants

organiques peut causer des dommages irrémédiables au cerveau et au système nerveux. Il peut être nocif ou fatal de faire intentionnellement un usage abusif du produit en

concentrant et en inhalant les vapeurs.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

### **Symptômes**

### Aucun renseignement disponible

## Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Contact avec les yeux peut causer une irritation.

Contact avec la peau ou une dermatite. Un contact prolongé avec la peau peut dessécher la peau et

entraîner une dermatite.

Inhalation En concentration élevée, les vapeurs et aérosols irritent les

yeux, le nez, la gorge et les poumons et peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence,

Date de révision: 17-mars-2023

des pertes de conscience, ainsi que d'autres effets

néfastes au système nerveux central.

**Ingestion** L'ingestion peut irriter les membranes muqueuses. Une

petite quantité de ce produit aspiré dans le système respiratoire lors de l'ingestion ou du vomissement peut causer des dommages pulmonaires bénins ou graves,

pouvant à la limite entraîner la mort.

**Sensibilisation** Peut provoquer une allergie cutanée. **Effets neurologiques** Aucun renseignement disponible.

Effets mutagènes
Aucun renseignement disponible.
Effets sur la reproduction
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Aucun renseignement disponible.

Effets sur les organes cibles Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Peut causer des troubles et des lésions au/à la. Appareil

respiratoire. Système nerveux central.

**STOT - exposition répétée**Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en

cas d'inhalation.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

**Risque d'aspiration** Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires. L'aspiration de faibles quantités de ce produit dans l'appareil respiratoire durant l'ingestion ou

la régurgitation peut causer de graves lésions aux

poumons pouvant conduire à la mort.

#### Mesures numériques de la toxicité

#### Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale) 19771 mg/kg
ETAmél (cutané) 69479 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard) 79.1 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeur) 746.5 mg/l

## Renseignements sur les composants

Attention - Ce mélange contient une substance non encore testée complètement

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Distillates, petroleum, hydrotreated	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.2 mg/L (Rat)4 h
light			
64742-47-8			

Date de révision: 17-mars-2023

Solvent naphtha, petroleum, medium aliphatic 64742-88-7	> 25 mL/kg (Rat)	> 3000 mg/kg ( Rabbit )	-
Titanium dioxide 13463-67-7	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
Kaolin 1332-58-7	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg ( Rat )	-
Xylene 1330-20-7	= 3500 mg/kg (Rat)	> 4350 mg/kg ( Rabbit )	= 29.08 mg/L (Rat) 4 h
Nonane 111-84-2	-	-	= 3200 ppm (Rat) 4 h
Solvent naphtha, petroleum, light aromatic 64742-95-6	= 8400 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	= 3400 ppm (Rat) 4 h
1,2,4-Trimethylbenzene 95-63-6	= 3280 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg ( Rabbit )	= 18 g/m <sup>3</sup> (Rat) 4 h
Trimethylbenzene 25551-13-7	= 8970 mg/kg (Rat)	-	-
Methyl ethyl ketoxime 96-29-7	= 930 mg/kg (Rat)	1000 - 1800 mg/kg ( Rabbit )	> 4.83 mg/L (Rat) 4 h
Ethyl benzene 100-41-4	= 3500 mg/kg (Rat)	= 15400 mg/kg ( Rabbit )	= 17.4 mg/L (Rat) 4 h
Cobalt bis(2-ethylhexanoate) 136-52-7	-	> 5000 mg/kg ( Rabbit )	> 10 mg/L (Rat)1 h

## Toxicité chronique

## Cancérogénicité

L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène :.

Nom chimique	CIRC	NTP
	2B - Possible Human Carcinogen	
Titanium dioxide	_	
	2B - Possible Human Carcinogen	
Ethyl benzene	_	
	2B - Possible Human Carcinogen	Reasonably Anticipated Human
Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	_	Carcinogen

- Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : " On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. "
- Le cobalt et les composés de cobalt sont considérés commme potentiellement cancérogènes pour l'humain par le CIRC (2B). Cependant, les données ne permettent pas d'établir clairement la cancérogénicité du cobalt et des composés du cobalt pour l'humain.

#### Légende

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP: National Toxicity Program

OSHA: Occupational Safety & Health Administration

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Effets écotoxicologiques

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

### Renseignements sur le produit

Date de révision: 17-mars-2023

## Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

## Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

#### Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

## Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

#### **Bioaccumulation**

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

### Mobilité dans des milieux environnementaux

Aucun renseignement disponible.

## Ozone

Non applicable

# Renseignements sur les composants

### Toxicité aiguë aux poissons

Titanium dioxide

LC50: > 1000 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

**Xylene** 

LC50: 13.5 mg/L (Truite arc-en-ciel - 96 hr.)

Methyl ethyl ketoxime

LC50: 48 mg/L (Crapet arlequin poisson-lune - 96 hr.)

Ethyl benzene

LC50: 12.1 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

#### Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Methyl ethyl ketoxime

CE50 (- UVA): 750 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

Ethyl benzene

CE50 (- UVA): 1.8 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

# Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Ethyl benzene

CE50 (- UVA): 4.6 mg/L (Green algae (Scenedesmus subspicatus), 72 hrs.)

# 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des

déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement

Date de révision: 17-mars-2023

pour connaître les moyens d'élimination.

Avertissement au sujet des

contenants vides

Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produits. Respecter les avertissements de l'étiquette, même après avoir vidé le contenant. Les vapeurs

résiduelles peuvent exploser à l'inflammation.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**TMD** 

Nom officiel d'expédition

Peinture 3

Classe (s) de danger relatives au transport

.

No ONU Groupe d'emballage UN1263

Groupe d'embanage

III

Désignation

UN1263, Paint, 3, III

Au Canada, les liquides inflammables de classe 3 peuvent être catégorisés comme non réglementés en matière de transport terrestre s'ils répondent aux exigences d'exemption générale TMD SOR/2008-34.

ICAO Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

**IMDG / OMI** Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

# 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

## **Inventaires internationaux**

**TSCA : États-Unis**Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.
LIS : Canada
Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.

# Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

#### **INRP - Sections 1-4**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP:

Nom chimique	No. CAS	<u>% en poids</u>	INRP - Sections 1-4
Xylene	1330-20-7	1 - 5%	Listed
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	0.5 - 1%	Listed
Ethyl benzene	100-41-4	0.1 - 0.25%	Listed

#### **INRP - Section 5**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP:

Nom chimique No. CAS % en poids INRP - Section 5

Date de révision: 17-mars-2023

Distillates, petroleum, hydrotreated light	64742-47-8	10 - 30%	Listed
Solvent naphtha, petroleum, medium	64742-88-7	10 - 30%	Listed
aliphatic			
Stoddard solvent	8052-41-3	1 - 5%	Listed
Xylene	1330-20-7	1 - 5%	Listed
Solvent naphtha, petroleum, light	64742-95-6	1 - 5%	Listed
aromatic			
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	0.5 - 1%	Listed
Trimethylbenzene	25551-13-7	0.1 - 0.25%	Listed

# SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPD

## 16. AUTRES INFORMATIONS

#### **HMIS**

Risques pour la santé 2\*
Inflammabilité 2
Réactivité: 0
Protection individuelle -

### Légende HMIS

- 0 = Danger minimal
- 1 = Danger faible
- 2 = Danger modéré
- 3 = Danger sérieux
- 4 = Danger sévère
- \* = Danger chronique
- X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

**AVERTISSEMENT!** Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à

http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked\_questions-questions\_posees-fra.php pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparée par Service de la gestion responsable des produits

Benjamin Moore & Cie

Date de révision: 17-mars-2023

101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645 800-225-5554

Date de révision : 17-mars-2023 Justification de la révision Non disponible

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans le présent document sont présentées de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée ci-dessus. Cette information est fournie sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs devraient utiliser cette information uniquement à la suite de l'utilisation de ces matériaux et de la sécurité et de la santé des employés. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

Fin de la fiche signalétique